

Beata Śmigielska

Université de Silésie
Katowice

Assertion et suggestion dans les relations synonymiques

Abstract

In a brief presentation of the subject of synonymy a special emphasis was put on relations between assertion, presupposition and suggestion within the scope of what is being said. What was considered to be synonymous constituted those expressions which represent identical assertion. The article analyses the cases in which such a relation of synonymy is broken. On the basis of the analyses the reasons for such a status quo were given, and a conclusion was made concerning a general inevitability of the lack of synonymy within the scope of a given language as opposed to a possible, that often equally unrealized, interlingual synonymy.

Keywords

Translation, synonymy, assertion, presupposition, suggestion, object class.

Nous appuyant sur un bref aperçu de ce qu'est la synonymie et en insistant en particulier sur les relations entre l'assertion, la présupposition et la suggestion dans ce qui est dit, en déterminant comme synonymes les expressions représentant la même assertion, nous allons étudier des exemples où la relation de synonymie ainsi conçue n'est pas observée, ce qui nous amènera à la conclusion sur l'inévitabilité de principe du manque de synonymie entre les expressions d'une langue donnée.

La traduction étant à considérer comme une sorte de relation synonymique qui a lieu entre les expressions de deux langues, il est aussi intéressant de voir, de ce point de vue, si les traductions, dont celles qui sont fournies par les dictionnaires bilingues, satisfont réellement les conditions qu'impose la relation de synonymie.

Servons-nous tout d'abord de la définition générale présentée par exemple dans le *Dictionnaire de linguistique* de Jean Dubois (2001 : 465) : « Sont

synonymes des mots de même sens, ou approximativement de même sens, et de formes différentes ».

Le même auteur fait encore quelques remarques complémentaires au sujet de la synonymie. Il parle par exemple de la situation où deux unités linguistiques ayant le même référent dans le monde réel, donc étant synonymes, ne s'emploient que dans les contextes tout à fait différents p.ex. *verre de rouquin* et *verre de vin*. Il est peu probable que ces deux syntagmes soient substituables en raison de la différence de connotation qui est dans ce cas incontestable.

« La synonymie peut être aussi définie par l'équivalence des phrases. Si on a deux phrases P_1 et P_2 différant seulement par le fait que P_1 a une unité x et P_2 a une unité y là où P_1 a une unité x , et si $P_1 \supset P_2$ et $P_2 \supset P_1$ (double implication), on pourra dire que x et y sont synonymes » (J. Dubois, 2001 : 465).

Certains linguistes définissent la synonymie en se servant de l'analyse componentielle. Selon eux, les deux termes sont synonymiques à condition qu'ils possèdent les mêmes traits sémantiques. Le mot *chat* serait traité en tant que synonyme du *matou*, si tous les deux contiennent les mêmes traits définitoires p.ex. tels que : *animal, félin, mâle, adulte*.

Les réflexions sur la synonymie sont souvent liées à la notion du sens affectif et cognitif (cf. aussi dans J. Lyons, 1976). Contrairement aux textes scientifiques ou techniques, les mots de la langue quotidienne sont chargés d'associations affectives (imagination, émotions) qui sont souvent assez éloignées de celles qui sont purement cognitives. Ainsi, pour présenter une situation quelconque, on peut choisir un terme, et non pas un autre, du point de vue des associations affectives qu'il éveille dans notre esprit. Il n'est pas difficile de s'imaginer une telle situation où celui qui parle ou écrit n'emploie raisonnablement un mot, et non pas un autre, reflétant un concept donné, qu'à la base des associations affectives. Cependant, il existe beaucoup de contextes où le premier ou le deuxième mot pourrait être facilement interchangeable, sans aucune différence visible pour le même locuteur de la langue. Autant dire qu'on pourrait parler de la synonymie complète quand on aurait affaire à l'équivalence de deux termes du point de vue du sens affectif et cognitif.

S'il y a de « vrais » synonymes dans les langues naturelles, ils ne sont pas nombreux – c'est une idée, très répandue d'ailleurs, connue depuis des années, qui définit ce type de synonymes comme *absolus, totaux* ou *complets*, c'est-à-dire ceux qui peuvent être substituables dans tous les contextes. Le grand grammairien français du XVIII^e siècle, César Chesneau Dumarsais, remarque que « s'il y avoit des synonymes parfaits, il y auroit deux langues dans une même langue. Quand on a trouvé le signe exact d'une idée, on n'en cherche pas un autre. Les mots anciens, et les mots nouveaux d'une langue sont synonymes : maints est synonyme de plusieurs ; mais le premier n'est plus en usage : c'est la grande ressemblance de signification qui est cause que l'usa-

ge n'a conservé que l'un de ces termes, et qu'il a rejeté l'autre comme inutile » (C.Ch. Dumarsais, 1995 [1730] : 286).

Il est très rare qu'il soit possible d'interchanger facilement *deux signifiants* pour indiquer *un signifié* sans aucune nuance plus ou moins subtile au niveau sémantique, sauf si le mot possède le même sens dans tous les contextes où il apparaît. Beaucoup de linguistes inclinent à penser qu'il existe la synonymie complète dans le cadre de la syntaxe (cf. K. Polański, 1993). Différentes constructions syntaxiques, telles que p.ex. :

Je te recommande de lire ce livre intéressant.
Je te recommande la lecture de ce livre intéressant.

sont traitées comme complètement synonymiques.

Le choix du bon synonyme est un problème très important, aussi bien pour le locuteur de la langue, que dans le cas des descriptions des mots que l'on fait en vue du traitement automatique des textes réalisé par des systèmes computationnels. Il est évident que quand on choisit n'importe quel élément lexical pour un synonyme du mot choisi en s'appuyant sur la liste des synonymes non organisés, proposée souvent par les dictionnaires classiques, aussi bien ceux élaborés en forme papier, que ceux qui sont faits en forme électronique, on risque de commettre une grave faute au niveau de sens.

Nous nous arrêterons dans ce qui suit sur deux aspects majeurs du traitement de la synonymie.

Le premier qui est lié, entre autres, à l'enseignement des langues et est fondé sur la notion des classes d'objets qui permettent de décrire les relations synonymiques existant entre les mots dans la langue naturelle de façon précise et économique à la fois (cf. G. Gross, 1994, 1998). Grâce aux classes d'objets, il est possible de déterminer toutes les conditions nécessaires pour qu'un mot puisse être traité en tant que synonyme d'un autre mot dans une langue donnée. G. Gross avec son équipe du Laboratoire de Linguistique Informatique (Paris XIII) a entrepris cette démarche importante en illustrant la nécessité de ce travail sur quelques exemples des adjectifs et des verbes choisis. Regardons donc deux descriptions synonymiques, celle de l'adjectif *grave* et celle du verbe *battre*, qui représentent très bien l'efficacité de l'application de la notion des classes d'objets dans ce type de l'analyse (G. Gross, 1994) :

1. GRAVE

grave <maladie> : *sérieuse*
 grave <note> : *basse*
 grave <voix> : *profonde*
 grave <danger> : *grand*

2. BATTRE

battre <enfant> : *frapper*
 battre <adversaire> : *l'emporter sur; vaincre*
 battre <assaisonnement> : *fouetter*
 battre <région> : *parcourir, visiter*

Le deuxième aspect de la synonymie concerne la bonne interprétation des énoncés et la décomposition de sa signification globale en différents types de contenus.

Si l'on prend en considération une situation donnée, on peut la représenter linguistiquement de différentes manières. Mais une fois une manière précise choisie et une formulation linguistique choisie, la formulation linguistique choisie doit être prise exactement pour ce qu'elle est.

On distingue normalement dans l'interprétation et dans la compréhension d'un énoncé, trois parties distinctes :

- la partie qui asserte quelque chose (*assertion*),
- la partie qui présuppose quelque chose (*présupposition*),
- la partie qui suggère quelque chose (*suggestion*),

(cf. p.ex., parmi beaucoup d'autres : O. D u c r o t, 1998 ; W. B a n y ś, 1986).

Si l'on essayait de formuler les conditions qui nous permettraient de distinguer chacune d'elles, on pourrait se référer p.ex. à W. B a n y ś (1986) qui le fait ainsi :

- *si p, alors ~p* (si quelque chose est asserté, je peux le nier),
- *si p, alors q et si ~p, alors q* (si quelque chose est présupposé, ce quelque chose ne peut être nié ni dans la phrase affirmative ni dans une phrase négative à négation non-marquée correspondante),
- *si p, alors q et si p, alors ~q* (si quelque chose est suggéré, ce quelque chose peut être aussi bien affirmé que nié et peut être donc aussi bien vrai que faux).

Cf. p.ex. la phrase étudiée par W. B a n y ś (1996) :

Jean regrette que Marie pleure.

L'assertion est constituée par ce qui est dit, donc **le regret** que Jean éprouve à cause du fait que Marie pleure, puisque la négation de la phrase de départ, c'est :

Jean n'éprouve pas le regret du fait que Marie pleure.

où c'est **le regret** qui est nié.

La présupposition est constituée par ce qui est considéré comme vrai avant que la phrase puisse être dite, en l'occurrence par le fait que Jean sait que Marie pleure, puisque aussi bien pour pouvoir regretter quelque chose que pour ne pas le regretter, Jean doit savoir que ce quelque chose a eu lieu, et ce **savoir** (et par conséquent le fait que **Marie pleure**) n'est nié ni dans la phrase affirmative ni dans la phrase négative à négation non-marquée correspondante, cf. :

Jean regrette que Marie pleure / Jean ne regrette pas que Marie pleure.

La suggestion est constituée par ce qui peut être considéré comme vrai, mais non pas nécessairement vrai, vu ce qui est dit, en l'occurrence, p.ex. le fait que ***Jean est un salaud ou pas***, cf. p.ex. :

Jean ne regrette pas que Marie pleure, bien qu'il ne soit pas un salaud / parce qu'il est un salaud.

(cela veut dire que typiquement, celui qui regrette n'est pas un salaud – *parce qu'il n'est pas un salaud*, le *parce que* indiquant que le contenu suit le comportement typique des gens : ***tu ne regresses pas qu'un malheur soit arrivé à un de tes amis, donc tu es un salaud*** ; d'autre part, si le contenu da la suggestion ne suit pas ce comportement, on aura *bien qu'il soit un salaud*, le *bien que* indiquant la réfutation de la suggestion ***tu ne regresses pas qu'un malheur soit arrivé à un de tes amis, donc tu es un salaud ; donc, si tu le regresses, tu n'est pas un salaud et pourtant tu es un salaud***).

Si nous nous placions dans l'optique présentée par W. B a n y ś (2000), nous pourrions dire aussi que l'assertion, la présupposition et la suggestion représentent différentes parties des cadres et des scripts.

Dans la situation de « regretter », le script, et le cadre qui peut y être associé, pourraient être représentés de la manière très schématique suivante :

Quelque chose de mauvais est arrivé à Y, X apprend cela, X, n'étant pas un salaud, regrette cela.

le cœur du script consistant en *regretter*, donc en ce qui est asserté.

D'où la définition de la synonymie qui, de ce point de vue, précise que ne sont synonymes que les expressions qui représentent la même assertion.

D'autre part, la traduction étant une relation de synonymie interlinguale, elle devrait fournir les mêmes représentations de différentes parties des cadres et des scripts que nous fournit la phrase / l'expression de la langue de départ. Elle doit traduire exactement ce qui est dit par la phrase / le mot à traduire ; exactement, c'est-à-dire ce qui est dit, donc l'assertion, et non pas la présupposition ou la suggestion.

Dans différents types de dictionnaires, il arrive très souvent que les synonymes listés autour d'un emploi concret d'un mot ne reflètent pas ce qui est asserté mais ce qui est suggéré.

Pour distinguer l'assertion de la suggestion on peut se servir du test de négation présenté ci-dessus. Toute suggestion peut être, dans la phrase aussi bien affirmative que négative, nié parce que ce n'est ni ce qui est dit ni ce qui est présupposé.

Étudions quelques cas types, appuyant-nous sur quelques exemples de verbes avec leurs synonymes intralinguales tirés du *Grand Robert de la Langue Française* (GRLF). Les phrases qui les accompagnent montrent la possibilité de nier les quasi-synonymes, ce qui prouve qu'ils sont juste des synonymes – suggestions, pour ne pas dire des suggestions de synonymes :

1. Entrer

- Armée qui entre dans un pays, une ville. – Envahir, prendre.* (GRLF)
 vs *L'armée entre dans une ville **non pas pour l'envahir (la prendre)**, mais pour porter secours aux sinistrés de l'inondation.*

2. Sortir

- Sortir d'un abri. – Abandonner.* (GRLF)
 vs *Le clochard est sorti d'un abri **non pas pour l'abandonner**, mais pour chercher quelque chose à manger.*

3. Manifester

- Manifester à quelqu'un sa mauvaise humeur. – Crier.* (GRLF)
 vs *Marie a manifesté à son mari sa mauvaise humeur, mais **elle ne criait pas**, elle pleurait comme un enfant.*

4. Dire

- Je te dis, je vous dis qu'il est parti. – Affirmer, assurer.* (GRLF)
 vs *Je te dis qu'il est parti mais **je ne l'affirme pas (ne t'en assure pas)**. Je vous ai dit de partir. Je vous avais dit d'agir autrement. – Conseiller, recommander.* (GRLF)
 vs *Je vous ai dit de partir, mais **je ne vous l'ai pas conseillé (recommandé)**.*

5. Se détacher

- Se détacher d'un groupe pour parlementer, observer. – Éloigner (s').* (GRLF)
 vs *Marie s'est détachée d'un groupe pour observer les étoiles, mais **elle ne s'est pas éloignée** pour ne pas se perdre dans le noir.*

6. Arracher

- Arracher le masque, le voile... – Découvrir, démasquer, dévoiler.* (GRLF)
 vs *Il lui a arraché le masque **non pas pour le démasquer (pour le dévoiler, pour le découvrir)**, mais pour lui donner une gifle.*

7. Mettre

- Mettre au panier, à la poubelle. – Jeter.* (GRLF)
 vs *Il a mis au panier quelques tomates très mûres, mais **il ne les y a pas jetés de peur de ne pas les écraser**.*

8. Cacher

- Cacher un trésor dans un lieu secret. – Enfermer, clef (mettre à clef), sûreté (mettre en sûreté).* (GRLF)

- vs *Ils ont caché un trésor dans un lieu secret, mais ils ne l'ont pas enfermé à clef, ils l'ont enterré.*

9. *Parler*

- Parler en public. – Improviser.* (GRLF)
- vs *Hier notre professeur de linguistique a parlé en public ; mais il n'a pas improvisé, son discours sur la langue était bien préparé.*

10. *Regretter*

- Regretter le temps passé, sa jeunesse..., son bonheur perdu. – Pleurer.* (GRLF)
- vs *Pierre regrette le temps passé, sa jeunesse, son bonheur perdu, mais il ne pleure pas, il réfléchit sur lui-même et sur le sens de la vie humaine.*

Nous voyons bien que les synonymes proposés ne sont pas tellement dus au hasard que davantage à un mélange de différents types de contenus représentant soit différentes parties de cadres et/ou scripts de départ soit des cadres et des scripts qui peuvent être, dans certaines situations, liés aux cadres et/ou scripts de départ.

La situation peut être toutefois parfois plus complexe encore, parce qu'il peut arriver que ce qui est asserté peut suggérer quelque chose qui, à son tour, dans certaines constructions, peut se figer, dans la forme lexicale de départ, comme exprimant la suggestion que l'on ne peut pas réfuter – elle n'est donc plus une simple suggestion, mais une suggestion figée.

Prenons quelques exemples de la description des sens des mots dans les dictionnaires du français (*Le Dictionnaire Hachette du Français* – DHF, *Le Grand Robert Électronique* – GRE) et les traductions proposées par les dictionnaires français-polonais.

Le *Dictionnaire Hachette du Français* donne la description suivante de *avis* :

- avis [avi] n. m. 1. **Opinion.** Donner un, son avis. Syn. point de vue. Être d'avis de (+ inf.), que (+subj.).*
2. ***Conseil.** Un avis charitable, paternel, amical.*
 3. *Annonce d'un événement, d'un fait qu'on porte à la connaissance de qqn, du public. Avis de passage. Avis de décès. Avis d'imposition.*
 4. *FISC Avis au tiers détenteur : notification par laquelle le Trésor public bloque à son profit les fonds déposés dans une banque par le contribuable.*
 5. *Avis au lecteur : avertissement (sens 2).*

Le *Grand Robert Électronique* donne, à son tour, la description suivante de *avis* (limitée à ce qui nous intéresse ici) :

- 1. *Ce que l'on pense, ce que l'on exprime sur un sujet. – Jugement ; estimation, opinion, pensée, point de vue, sentiment. L'avis de qqn, son avis sur qqch. Dire, donner, exprimer, faire connaître son avis. Donner un avis, son avis sur qqch., à propos de qqch. Émettre un avis. Je partage votre avis.*
- 3. (1356). *Opinion que l'on donne à qqn touchant la conduite qu'il doit avoir en telle ou telle circonstance. – Conseil, directive, exhortation, instruction, recommandation. Donner, recevoir un avis amical, charitable, salutaire. Demander, solliciter, prendre l'avis de qqn. Écouter, suivre les avis de son père. Ses avis devaient être suivis à la lettre. – Oracle, cit. 7. Tenir compte, faire cas d'un avis. Négliger un avis.*

Ce qui nous intéresse ici, c'est la description de *avis* en termes de « conseil » : *avis* veut-il en effet dire *conseil* ou plutôt c'est une simple suggestion que quand on donne un avis à qqn touchant la conduite qu'il doit avoir en telle ou telle circonstance, c'est un conseil ou encore c'est une suggestion qui s'est figée comme équivalent, dans certaines situations, de *conseil*. Certes, un conseil est une sorte d'*avis*, mais un avis est une sorte de conseil ? La différence primaire entre un avis et un conseil consiste en ceci que l'*avis* est une description d'un état de choses qui est déjà là et le conseil est une recommandation comment faire quelque chose à l'avenir. Cela veut dire que l'*avis*, employé dans les situations où l'on aurait affaire à des propositions comment faire quelque chose à l'avenir pourrait se rapprocher de *conseil*, sans s'y identifier naturellement, ce qui se voit dans les traductions en polonais p.ex. réalisées, dans ces situations-là, à l'aide de (*po*)*rada* justement, là où il n'y a pas de risque de répétition de (*po*)*rada* / *conseil*. Cf. p.ex. :

L'avertissement fraternel a donc deux parties : la première consiste à donner un bon conseil, un avis charitable à celui qui néglige la correction de ses défauts, ou qui manque facilement à une règle. Et dans le cas où cette forme, en quelque sorte préventive, de l'avertissement fraternel n'amène pas l'amendement, la seconde partie exige qu'on avertisse le Frère supérieur.

http://www.maristas.com.ar/m_vida/avis/fran/25.htm

Alexis, qui juge qu'il n'a rien à gagner avec de pareils auxiliaires, se hâte de les faire passer en Asie, en leur donnant l'avis charitable d'éviter les Turcs. Vain conseil : les pèlerins allemands provoquent les Sarrasins.

<http://www.cosmovisions.com/ChronoCroisades01.htm>

Or, si votre correction est assaisonnée de sincérité et de modestie, si c'est un avis charitable que vous donnez, plutôt qu'un reproche amer que vous faites, vous accomplirez avec exactitude la Volonté du Seigneur.

<http://www.livres-mystiques.com/partietextes/Climaque/Echelle/climaque13.htm>

Tiens, faisons plutôt des vers, et traduisons les Anciens ! il y a plus de gloire à en attendre, que de nos malheureuses toiles.

Malgré cet avis charitable, les deux toiles furent exposées.

http://fr.wikisource.org/wiki/La_Maison_du_chat-qui-pelote

Il n'avait point de répugnance à suivre l'avis que lui donnait le père de sa femme [...]

SCARRON, le Roman comique, II, 3. (GRE)

*On va d'un pas plus ferme à suivre qu'à conduire,
L'avis est plus facile à prendre qu'à donner [...]*

CORNEILLE, Imitation de J.-C., II, 9. (GRE)

*Un conseiller me choque en cette occasion,
Et je ne prends avis que de ma passion.*

MOLIERE, Don Garcie, IV, 7. (GRE)

[...] songez seulement à profiter de mon avis.

MOLIERE, Don Juan, IV, 6. (GRE)

Je sais sur leurs avis corriger mes erreurs [...]

BOILEAU, Épîtres, VII. (GRE)

Votre avis est fort bon, dit quelqu'un de la troupe [...]

LA FONTAINE, Fables, V, 5. (GRE)

Elle donnera dans un jour cent avis, et dans toute une année elle n'en voudra pas recevoir un seul [...]

BOURDALOUE, Pensées, t. I, 432. (GRE)

L'*avis* employé dans les contextes ci-dessus est une sorte de conseil (cf. p.ex. ... *un bon conseil, un avis charitable à celui ; ... en leur donnant l'avis charitable d'éviter les Turcs. Vain conseil : ...*) et est à traduire en polonais par *(po)rada*, éventuellement par *wskazówka* pour ne pas répéter deux fois le mot *(po)rada*. Il fige ainsi la suggestion que l'*avis* dans les situations en question est une sorte de conseil. Dans ces contextes doivent apparaître les éléments qui activent cette suggestion du type p.ex. : *charitable, amical, affectueux, salutaire*, et renvoyant au futur.

Cela veut dire aussi que *rada* et *opinia* (*zdanie, (p)oglqd*) en polonais sont, vus par le prisme de *avis – avis-avis* et *avis-conseil* – français, en distribution complémentaire.

Un cas différent de traiter la suggestion (une suggestion simple, qui n'est pas figée, comme c'est le cas de *avis-conseil*) comme si c'était ce qui est asserté est constitué par certains emplois de *le dire*.

Si l'on prend en considération les emplois du type p.ex. :

Le dire des témoins. Prouver son dire (dans cette acception, il est souvent usité en termes de procédure) (Dictionnaire de L'Académie française, 8th Édition (1932–5))
<http://portail.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=dire&headword=&dicoid=ACAD1932&articletype=1>

certains dictionnaires FR-PL ont tendance de donner la traduction *zeznanie* (*déposition*) comme équivalent de *le dire* dans ce type de contexte (cf. p.ex. *Podręczny słownik FR-PL* de K. Kupisz et de B. Kielski).

Zeźnanie/déposition veut dire ‘to, co ktoś zeznał w danej sprawie, oficjalne oświadczenie w sądzie’ (*Słownik języka polskiego PWN* (SJP PWN)). Il est naturel que, dans le contexte judiciaire, *le dire* suggère qu'on a affaire à une déposition. On peut s'imaginer facilement la situation où il serait possible de qualifier de déposition le dire d'un témoin devant un tribunal. Cf. p.ex. :

[*Devant un Tribunal*] **Au dire du témoin**, le gangster tenait un revolver et menaçait la vieille dame. Cette déposition est suffisante pour...

On remarque, d'autre part, que le fait de traduire aussi bien *le dire du témoin* que *la déposition du témoin* comme *zeznanie* fausse le contenu de l'original en prenant ce qui est éventuellement **suggéré** par ce que le locuteur dit pour ce qui est **dit** par le locuteur.

Il en est de même de la traduction de la tournure *au dire d'un expert* par *według opinii eksperta*, parce que cela ajoute une caractéristique suggérée – fort probable, il est vrai – par le contexte de l'emploi, mais elle n'est pas ce qui est effectivement dit, mais ce qui est **suggéré** par le **dit**.

La traduction absolument normale de la tournure *au dire de qqn*, p.ex. *des témoins* est la traduction de ce qui est dit, c'est-à-dire *według słów świadków*, cf. p.ex. :

Voyons les chiffres relatifs aux amendes à la manufacture de T. Morozov, à Nikolskoïé, avant la grève du 7 janvier 1885. Au dire des témoins, elles étaient plus élevées que dans les fabriques des environs.

<http://lcr94.free.fr/livres/lenine/Explication.htm>

Au dire des témoins, ce lieu, possédé par le sieur de Tyvarlen, n'est pas manoir : il paiera.

<http://www.bro-vigoudenn.com/histor-51-fiefs-seigneurie-et-manoirs-%E0-ploz%E9>

Au dire des témoins, si la victime était restée chez elle, l'accident n'aurait pas eu lieu...

<http://laupo.free.fr/humour10.html>

*On a inséré dans le procès-verbal **le dire du défendeur**.*

<http://portail.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=dire&headword=&dicoid=ACAD1932&articletype=1>

*Néanmoins (**au dire des témoins**), l'auditoire applaudissait courtoisement les expérimentations frelatées et les cassettes vidéo du prétendu sédimentologue Guy Berthault.*

<http://charlatans.free.fr/berthault.shtml>

... Premièrement : au dire des témoins, Treblinka fonctionnait tous les jours ; en dépit de leurs habitudes, les Allemands ...

www.assoc.wanadoo.fr/d-d.natanson/treblinka.htm

Au dire des témoins, le vieillard, qui venait de débarquer du bateau de Newport, s'était brusquement affaissé après avoir été bousculé par un matelot nègre.

<http://clients.newel.net/particulier/buck/kids/moritz/lovecraf/call.html>

Et tout de suite après, c'est la bagarre entre les deux groupes protagonistes. Au dire des témoins, elle est véritablement violente.

http://www.soirinfo.com/article.php3?id_article=1729

À travers la ville, l'escorte se compose d'environ cent vingt hommes d'armes, porteurs d'épées et de lances, au dire des témoins.

http://www.prismeshebdo.com/prismeshebdo/article.php3?id_article=617

Lors de la descente sur "nœud en buté", le nœud et passé dans l'anneau, on a frôlé le pire (le mort de jeudi dernier ne serait pas mort !) et ces accidents se sont passés, au dire des témoins (des professionnels spéléo) sur des personnes maîtrisant parfaitement les techniques de progression.

<http://cds06.free.fr/Textes/CDSinfo/CDSinfo.juillet01.html>

Comme on vient de le voir, très souvent dans les descriptions lexicographiques et dans un usage typique fournissant les synonymes intralinguistiques, on ne distingue pas les différents types de contenus qui soit représentent différents éléments des cadres et/ou scripts de départ soit des cadres et des scripts qui peuvent être, dans certaines situations, liés aux cadres et/ou scripts de départ, ce qui conduit à une représentation faussée de la situation et nous fait qualifier des propositions ainsi formulées de faux synonymes ou de suggestions de synonymes.

Ce ne sont en fait que, en général, c'est le cas le plus fréquent, des expressions des cadres et des scripts qui peuvent être, si certaines conditions sont satisfaites, p.ex. celles de comportements fréquents entraînés dans certaines situations par certains comportements (p.ex. *regretter – pleurer, montrer sa mauvaise humeur – crier, parler en public – improviser*, ou encore : battre <enfant> : *frapper*, battre <adversaire> : *l'emporter sur, vaincre*, battre <assassinément> : *fouetter*, grave <maladie> : *sérieuse*, grave <note> : *basse*, grave <danger> : *grand*, etc.), liés aux cadres et/ou scripts de départ.

Ces derniers cas, fruit d'une analyse en classes d'objets, servent très bien l'objectif qu'elles visent, à savoir la désambiguïsation de l'expression de départ, mais ne sont pas des synonymes : ils fournissent une représentation des cadres et/ou des scripts liés au cadre et/ou au script de départ, mais non pas celle du cadre et/ou du script de départ lui-même : tout comme, d'une part, le fait de pleurer peut être une conséquence du fait qu'on regrette quelque chose, bien qu'il soit évident qu'on peut soit pleurer sans regretter soit regretter

si intensément, donc « pleurer », qu'on ne rendrait pas la situation si on se limitait uniquement à constater qu'on regrette, il faut d'autre part, tout d'abord frapper quelqu'un à plusieurs reprises pour qu'on puisse dire ensuite qu'on le bat, mais on ne peut pas dire que quand Jean a frappé Pierre, il l'a battu.

Et s'il est difficile de trouver des « synonymes absolus » au sein d'une langue donnée, c'est parce que tout signe a sa fonction et sa valeur dans le système et, par conséquent, les « synonymes » que l'on propose dans un dictionnaire d'une langue donnée doivent, de ce point de vue, être des quasi-synonymes ou des suggestions de synonymes. Dans une langue donnée, de ce point de vue, il n'y a en fait pas, sauf des cas stylistiques, affectifs, et de registre, de synonymes. Et on est condamné donc, prisonnier de notre langue, de notre système linguistique, à tourner d'une certaine manière en rond autour du cadre et/ou du script de départ en proposant des quasi « synonymes ». Ces « erreurs » y sont forcément à commettre.

Le cas de la traduction, donc de la synonymie interlinguale est semblable, mais non pas identique, parce que nous avons là affaire à deux systèmes de signes qui sont différents. Autant dire que la possibilité d'un découpage, d'une représentation interlinguistique du même cadre et/ou du même script est, à la différence d'un seul et même système de signes, tout à fait faisable, si les systèmes de culture ne sont pas trop éloignés. Et pourtant, les traducteurs se comportent souvent comme si c'était le cas d'un seul et même système de signes et confondent souvent dans leurs traductions ce qui est dit, ce qui est presupposé et ce qui est suggéré. Et dans ce cas-là ces erreurs ne sont forcément pas à commettre. Nous présentons ailleurs (B. Śmigelska, en prép.) les questions liées à cette confusion synonymique interlinguale.

Références

- Banyś W., 1986 : « Implications actualisationnelles des prédicats et structure thème-rhème. À propos des "si – verbes" (positifs) à la Karttunen ». *Linguistica Silesiana*, 8, 87–112.
- Banyś W., 1996 : « Typologie sémantique des prédicats ». Miméo.
- Banyś W., 2000 : *Système de « si » en français moderne. Esquisse d'une approche cognitive*. Katowice, Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego.
- Dubois J., 2001 : *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse – Bordas/HER.
- Ducrot O., 1998 : *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Hermann Éditeurs des sciences et des arts.
- Dumarsais C., 1995 [1730] : *Des tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue : ouvrage utile pour l'intelligence des auteurs, et qui peut servir d'introduction à la rhétorique et à la lo-*

- gique. Document électronique (reproduction de l'édition de 1730. Paris : Veuve de J.-Batiste Brocas).
- Gross G., 1994 : « Classes d'objets et synonymie ». *Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Série Linguistique et Sémiotique*, 23, 93–102.
- Gross G., 1998 : « Pour une véritable fonction “synonymie” dans un traitement de texte ». *Langages*, 131, 103–114.
- Lyon J., 1976 : *Wstęp do językoznawstwa*. Warszawa, PWN.
- Polański K., 1993 : *Encyklopedia językoznawstwa ogólnego*. Wrocław–Warszawa–Kraków, Ossolineum.
- Śmigielska B., en prép. : *Assertion, suggestion et la traduction*.